

Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Urieta : « Je veux en premier lieu remercier M. le rapporteur, Mme la présidente et toute l'équipe administrative pour tout le travail accompli.

Je veux dire aussi combien j'ai apprécié l'esprit qui a animé tous nos débats et le réel souci du consensus de la part de Mme la présidente et de M. le rapporteur.

La fusion constitue une opération unique dont les résultats, compte tenu du contexte économique, ne sont pas aussi mauvais que l'on peut l'entendre. Et je tiens à saluer le personnel de Pôle emploi qui, dans des conditions de travail pour le moins difficiles, a permis de faire fonctionner l'institution.

Ce projet d'avis m'amène à vous faire part de quelques réflexions :

- concernant les effectifs, je ne suis pas sûr qu'il faille demander du personnel supplémentaire, en tout cas pas sans avoir au préalable mis en place une meilleure répartition des tâches et une coordination entre les organismes du SPE ;
- concernant la gouvernance, je pense qu'il faut sortir du tripartisme et revenir au paritarisme. Aujourd'hui, c'est en fait l'État qui gère, même si les partenaires sociaux sont en nombre important dans le conseil d'administration (10 sur 18). Il faut leur redonner toute leur place.

J'ajouterai que revenir à un organisme privé paritaire donnerait plus d'efficacité, plus de souplesse, plus de réactivité pour venir en aide aux demandeurs d'emploi et à nos entreprises. Je fais référence à la lourdeur des marchés publics et à la mise en place rapide de certaines formations.

En France, le tripartisme ne fonctionne pas. D'ailleurs, le seul tripartisme strict que je connaisse est à l'OIT.

S'agissant des recommandations, je tiens à souligner leur pertinence et je souhaite mettre en exergue la proposition novatrice consistant, dès le premier entretien, à prendre en compte les qualifications et les compétences du demandeur d'emploi y compris celles acquises lors d'activité citoyenne. J'espère que cela aidera dans le recrutement.

Pour conclure, je voterai cet avis ».

M. Aschieri : « J'interviens ici comme représentant de la FSU dont le syndicat SNU-Pôle emploi est la première des organisations représentatives de ce service public. C'est à partir de là que je souhaite porter une appréciation sur un texte dont je perçois aisément la quantité de travail qui le sous-tend.

Nous avons été opposés à la fusion de l'ANPE et des Assedic parce qu'il nous semblait que c'était une mauvaise réponse aux questions du chômage de masse et qu'elle risquait de dégrader considérablement les conditions de travail et la situation des personnels.

Le projet d'avis qui nous est soumis confirme que nous n'avions pas tort, même si sa tonalité peut sembler sans commune mesure avec la réalité de ce que vivent les demandeurs d'emploi et les personnels. De fait, il ignore trop les conséquences de la création de Pôle emploi sur l'ensemble du service public de l'emploi. Il n'aborde pas, ou pas assez, les fondamentaux que sont les politiques économiques, industrielles, sociales qui structurent l'activité économique ainsi que les politiques de l'emploi. Tout comme il n'interroge pas assez le principe d'activation des dépenses dites passives, à l'heure où l'indemnisation des chômeurs démontre ses faiblesses.

Je constate toutefois avec intérêt que nombre de ses propositions vont dans le bon sens, reprenant d'ailleurs des idées que le SNU-FSU a émises lors de son audition ; sans être exhaustif, je veux citer l'importance de l'accueil physique plutôt qu'à distance, la réduction de la taille des portefeuilles, la marge d'autonomie pour les conseillers, l'expérimentation d'un service dédié aux TPE/PME, l'amélioration des délais d'indemnisation, des voies de recours simplifiées, le développement de la formation professionnelle impulsée par Pôle emploi, sa mission d'orientation professionnelle, la prise en compte des risques psychosociaux du personnel, la nécessité d'une réflexion d'ensemble sur l'évolution des métiers et bien sûr, l'accroissement significatif des moyens.

Mais ces propositions s'inscrivent dans une conception de l'avenir de Pôle emploi qui ne nous semble pas répondre à ce que doit être un véritable service public de l'emploi. Ce qui nous est proposé ressemble beaucoup à une nouvelle étape dans un processus qui ne tire pas toutes les conclusions des problèmes posés par la création même de cette structure.

On peut ainsi y lire la volonté d'une gestion plus paritaire qui pose un double problème : d'une part elle néglige les besoins d'une orientation politique nationale forte, en liaison avec l'ensemble des services publics concernés par l'emploi - à cet égard l'État n'est pas l'ennemi comme certains le suggèrent ; c'est la politique conduite qui l'est - d'autre part, elle ignore la place des chômeurs eux-mêmes dans cette gestion. On y retrouve *l'a priori* d'une régionalisation accrue de la politique de l'emploi qui ne s'interroge pas sur les limites et les problèmes d'une telle orientation. On y retrouve l'acquiescement à la poursuite d'un schéma cible des implantations qui supprimera 800 points d'accueil au détriment de la proximité de service ou une optimisation des fonctions supports périlleuse pour les moyens mêmes et les personnels de Pôle emploi.

Ce sont ces réserves fortes sur la conception même de Pôle emploi qui, malgré des propositions positives, m'empêchent d'apporter mon soutien à ce projet ».